# Fiche de Données de Sécurité MAPECOAT I 24 /A

Fiche du: 02/10/2025 - révision 7



## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: MAPECOAT I 24 /A

Code commercial: 905C9990 UFI: P4K0-R059-9006-73YU

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Vernis époxy

Usages déconseillés : Données non disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: MAPEI SUISSE SA, Route Principale 127, CP 53, CH-1642 Sorens

phone: +41-26-9159000 - fax: +41-26-9159003

www.mapei.ch (office hours)
Responsable: sicurezza@mapei.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tél. 145

# RUBRIQUE 2 — Identification des dangers







## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Réglement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables. Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Réglement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

# Pictogrammes et avertissement



Attention

#### Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

# Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du

visage.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO2 pour l'extinction.

P391 Recueillir le produit répandu.

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 1 de 15

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## Dispositions spéciales:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas

respirer les aérosols ni les brouillards.

#### **Contient:**

2,2-bis[p-(2,3-

époxypropoxy)phényl]propane

bisphénol F - résines époxydiques

1,6-bis(2,3-epoxypropoxy)hexane

## Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

#### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >=0.1%

Autres dangers: Aucun autre danger

La préparation contient des résines époxy de bas poids molèculaire. Des contacts répétés avec la peau peuvent conduire à une hypersensibilisation, éventuellement en combinaison avec d'autres composés époxydiques.

## **RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Pas important

## 3.2. Mélanges

Identification du mélange: MAPECOAT I 24 /A

## Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Concentration (% w/w)	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d' enregistrement
≥36 - <40 %		CAS:1675-54-3, 25085- 99-8 EC:216-823-5 Index:603-073-00-2	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 2, H411	01-2119456619-
			Limites de concentration spécifiques: C ≥ 5%: Skin Irrit. 2 H315 C ≥ 5%: Eye Irrit. 2 H319	
≥5 - <10 %	bisphénol F - résines époxydiques	CAS:9003-36-5 EC:701-263-0	Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317	01-2119454392- 40-XXXX
≥2.5 - <3 %	éthanol; alcool éthylique	CAS:64-17-5 EC:200-578-6 Index:603-002-00-5	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	01-2119457610- 43-xxxx
		Index:603-002-00-5	Limites de concentration spécifiques: $50\% \le C < 100\%$ : Eye Irrit. 2 H319	
≥0.2 - <0.25 %	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	CAS:108-65-6 EC:203-603-9 Index:607-195-00-7	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	01-2119475791- 29-XXXX
≥0.1 - <0.2 %	Propylidynetrimethanol	CAS:77-99-6 EC:201-074-9	Repr. 2, H361fd	01-2119486799- 10-XXXX
≥0.1 - <0.2 %	1,6-bis(2,3-epoxypropoxy)hexane	CAS:933999-84-9, 16096-31-4 EC:618-939-5	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412; Repr. 1B, H360FD	01-2119463471- c 41-0005
≥0.025 - <0.036 %	5 sílice crystalline (Ø >10 μ)	CAS:14808-60-7 EC:238-878-4	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail	EXEMPT

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 2 de 15

#### **RUBRIQUE 4 — Premiers secours**

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement:

(voir le paragraphe 4.1)

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur CO2 pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

#### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

## Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 3 de 15

## **RUBRIQUE 7** — Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

## Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Eviter l'exposition directe au soleil.

Le stockage à des températures plus élevées nécessite une évaluation appropriée des mesures préventives et de protection à adopter.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## Liste des composants avec valeur OEL

Liste des composants ave	c vaicui	OLL	
	Type OEL	pays	Limites d'exposition professionnelle
éthanol; alcool éthylique CAS: 64-17-5	DFG	ALLEMAGNE	Court terme Plafond - 1520 mg/m3 - 800 ppm
	ACGIH		Court terme 1000 ppm A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans;upper respiratory tract irritation;
	National	SUÈDE	Long terme 1000 mg/m3 - 500 ppm
	National	FRANCE	Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm; Court terme 9500 mg/m3 - 5000 ppm
	National	ESPAGNE	Court terme 1910 mg/m3 - 1000 ppm
	National	GRÈCE	Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm
	National	DANEMARK	Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm
	National	FINLANDE	Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm; Court terme 2500 mg/m3 - 1300 ppm
	National	ALLEMAGNE	Long terme 960 mg/m3 - 500 ppm
	National	LE PORTUGAL	Long terme 1000 ppm
	National	NORVÈGE	Long terme 950 mg/m3 - 500 ppm; Court terme 1187.5 mg/m3 - 625 ppm
	National	BELGIQUE	Long terme 1907 mg/m3 - 1000 ppm
	NDS	POLOGNE	Long terme 1900 mg/m3
	CHE	SUISSE	Court terme 1920 mg/m3 - 1000 ppm
	NDS	PAYS-BAS	Long terme 260 mg/m3; Court terme 1900 mg/m3
	National	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Long terme 1000 mg/m3
	National	HONGRIE	Long terme 1900 mg/m3; Court terme 7600 mg/m3
	National	MALAISIE	Long terme 1880 mg/m3 - 1000 ppm
	National	ESTONIE	Long terme 1000 mg/m3 - 500 ppm; Court terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 4 de 15

National LETTONIE Long terme 1000 mg/m3

National RÉPUBLIQUE Court terme Plafond - 3000 mg/m3

**TCHÈQUE** 

National SLOVAQUIE Court terme Plafond - 1920 mg/m3 National SLOVAQUIE Long terme 960 mg/m3 - 500 ppm

National SLOVÉNIE Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm; Court terme 7600 mg/m3 - 4000 ppm National ROYAUME- Long terme 1920 mg/m3 - 1000 ppm; Court terme 5760 mg/m3 - 3000 ppm

UNI

National BULGARIE Long terme 1000 mg/m3

National ROUMANIE Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm; Court terme 9500 mg/m3 - 5000 ppm

National LITUANIE Long terme 1000 mg/m3 - 500 ppm; Court terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm

National CROATIE Long terme 1900 mg/m3 - 1000 ppm

ACGIH Court terme 1000 ppm

A3 - Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans; upper

respiratory tract irritation

National ALLEMAGNE Long terme 380 mg/m3 - 200 ppm

National SLOVÉNIE Long terme 960 mg/m3 - 500 ppm; Court terme 1920 mg/m3 - 1000 ppm SUVA SUISSE Long terme 960 mg/m3 - 500 ppm; Court terme 1920 mg/m3 - 1000 ppm

SSc, C1a#,R1a

acétate de 2-méthoxy-1méthyléthyle

méthyléthyle CAS: 108-65-6 ACGIH Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm

Skin

SUVA Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm

National SUEDE Long terme 250 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 400 mg/m3 - 75 ppm

SWEDEN, Short-term value, 15 minutes average value

National NORVÈGE Long terme 270 mg/m3 - 50 ppm

ΗE

National FINLANDE Long terme 270 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm

FINLAND, hud

NDS Long terme 260 mg/m3
NDSCh Long terme 520 mg/m3

National GRÈCE Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm

National DANEMARK Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm

National BELGIQUE Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm

National RÉPUBLIQUE Court terme Plafond - 550 mg/m3

TCHÈQUE

National SLOVAQUIE Court terme Plafond - 550 mg/m3

DFG ALLEMAGNE Court terme Plafond - 270 mg/m3 - 50 ppm

National SUÈDE Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm

National FRANCE Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm

National ESPAGNE Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm

National FINLANDE Long terme 270 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm

National ALLEMAGNE Long terme 270 mg/m3 - 50 ppm

National LE Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm

PORTUGAL

National NORVÈGE Long terme 270 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 337.5 mg/m3 - 75 ppm

NDS POLOGNE Long terme 260 mg/m3 NDSCh POLOGNE Court terme 520 mg/m3

CHE SUISSE Court terme 275 mg/m3 - 50 ppm

NDS PAYS-BAS Long terme 550 mg/m3
National RÉPUBLIQUE Long terme 270 mg/m3

TCHÈQUE

National HONGRIE Long terme 275 mg/m3; Court terme 550 mg/m3

National ESTONIE Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm

 Date d'impression
 02/10/2025
 Nom produit
 MAPECOAT I 24 /A
 Page n.
 5 de 15

Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm National LETTONIE National SLOVAQUIE Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm National SLOVÉNIE Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm National ROYAUME-Long terme 274 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 548 mg/m3 - 100 ppm UNI National BULGARIE Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm National ROUMANIE Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm **TURQUIE** Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm National LITUANIE Long terme 250 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 400 mg/m3 - 75 ppm National CROATIE Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm Long terme 275 mg/m3 - 50 ppm; Court terme 550 mg/m3 - 100 ppm Skin National SUÈDE Long terme 5 mg/m3 National LITUANIE Court terme Plafond - 5 ppm **ACGIH** Long terme 0.025 mg/m3 A2 - Suspected Human Carcinogen; lung cancer; pulmonary fibrosis National AUSTRALIE Long terme 0.05 mg/m3 National BELGIQUE Long terme 0.1 mg/m3 National BULGARIE Long terme 0.07 mg/m3 National CROATIE Long terme 0.1 mg/m3 National RÉPUBLIQUE Long terme 0.1 mg/m3 **TCHÈQUE** National DANEMARK Long terme 0.3 mg/m3 DENMARK, inhalable aerosol inhalable aerosol National DANEMARK Long terme 0.1 mg/m3 DENMARK, respirable aerosol respirable aerosol National DANEMARK Long terme 0.3 mg/m3 National DANEMARK Long terme 0.1 mg/m3 National ESTONIE Long terme 0.1 mg/m3 National FINLANDE Long terme 0.05 mg/m3 National FRANCE Long terme 0.1 mg/m3 **SUVA ALLEMAGNE** Long terme 0.15 mg/m3  $50 \mu g/m^3$  (Partikel Durchmesser < 12 μm ) - TRGS 906 National HONGRIE Long terme 0.15 mg/m3 National LITUANIE Long terme 0.1 mg/m3 National MALAISIE Long terme 0.1 mg/m3 0.1 mg/m3 TWA (respirable dust) NDS **PAYS-BAS** Long terme 0.075 mg/m3 National NORVÈGE Long terme 0.3 mg/m3 Totalstøv (total dust); K: Kjemikalier som skal betraktes som kreftfremkallende. (K: Chemicals to be treated as carcinogenic.) **ACGIH** Long terme 0.025 mg/m3 (R), A2 - Pulm fibrosis, lung cancer NDS **POLOGNE** Long terme 0.1 mg/m3 National LE Long terme 0.025 mg/m3 **PORTUGAL** National ROUMANIE Long terme 0.1 mg/m3 National SLOVAQUIE Long terme 0.1 mg/m3; Court terme 0.5 mg/m3 National SLOVÉNIE Long terme 0.1 mg/m3

Propylidynetrimethanol

sílice crystalline ( $\emptyset > 10 \mu$ )

CAS: 77-99-6

CAS: 14808-60-7

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 6 de 15

Long terme 0.05 mg/m3

Long terme 0.1 mg/m3

Long terme 0.15 mg/m3

National ESPAGNE

National SUÈDE

National SUISSE

UE Long terme 0.1 mg/m3 Comportement Contraignant

SUVA SUISSE Long terme 0.15 mg/m3

C1a, SSc, P

#### Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

bisphénol F - résines époxydiques CAS: 9003-36-5

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 10 mg/l

Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.003 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 0.294 mg/kg

Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.0003 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 0.0294 mg/kg

Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 0.237 mg/kg

acétate de 2-méthoxy-1- Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.635 mg/l

méthyléthyle CAS: 108-65-6

Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.0635 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 3.29 mg/kg Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 0.329 mg/kg

Voie d'exposition: Intermittent release; LIMITE PNEC: 6.35 mg/l

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 100 mg/l

Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 0.29 mg/kg

1,6-bis(2,3epoxypropoxy)hexane CAS: 933999-84-9, 16096-31-4

Voie d'exposition: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées; LIMITE PNEC: 1 mg/l

Voie d'exposition: Eau douce; LIMITE PNEC: 0.0115 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce; LIMITE PNEC: 0.283 mg/kg

Voie d'exposition: Eau marine; LIMITE PNEC: 0.00115 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau marine; LIMITE PNEC: 0.0283 mg/kg

Voie d'exposition: Sol; LIMITE PNEC: 0.223 mg/kg

## Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur limite DNEL

méthyléthyle

CAS: 108-65-6

acétate de 2-méthoxy-1- Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 796 mg/kg; Consommateur: 320 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 275 mg/m3; Consommateur: 33 mg/m3

Voie d'exposition: Orale humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 36 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 550 mg/m3

1,6-bis(2,3epoxypropoxy)hexane CAS: 933999-84-9, 16096-31-4

Voie d'exposition: Cutanée humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 2.8 mg/kg

Voie d'exposition: Inhalation humaine; Fréquence d'exposition: Long terme, effets systémiques Travailleur industriel: 4.9 mg/m3

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des lunettes de protection fermées, n'utilisez pas de lentilles de contact.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité: EN ISO 374:

Polychloroprène - CR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur> = 0,35 mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A 7 de 15 Page n.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur> = 0,4mm; temps de rupture> = 480min.

L'utilisation de gants en néoprène est conseillée (0,5 mm). Gants déconseillé: gants pas étanche à l'eau

#### Protection respiratoire:

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN ISO 374 pour les gants et EN ISO 166 pour les lunettes). Ils doivent être

maintenu en bon état et stockés de manière adéquate. La consultation du fournisseur des E.P.I. est toujours recommandée.

La protection respiratoire doit être utilisée lorsque les niveaux d'exposition dépassent des limites d'exposition sur le lieu de travail. Reportez-vous aux normes appropriées EN, telles que EN 136, 140, 143, 149, 14387, pour obtenir des informations sur la sélection et l'utilisation d'équipements de protection respiratoire appropriés.

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres ABEKP (EN 14387).

Mesures d'hygiène et techniques

Non disponible

Contrôles techniques appropriés

Non disponible

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide Aspect: liquide Couleur: divers Odeur: caractéristique

- ... ..

Seuil d'odeur : Non disponible

Point de fusion/point de congélation: Non disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 78 °C (172 °F)

Inflammabilité: Le produit est classé Flam. Liq. 3 H226

Limites inférieure et supérieure d'explosion: Limites inférieure et supérieure d'explosion: Non disponible

Point éclair: 48 °C (118 °F)

Température d'auto-allumage : Non disponible Température de décomposition: Non disponible

pH: Pas important Viscosité: 5,000.00 cPs

Viscosité cinématique: Non disponible

Hydrosolubilité: Insoluble Solubilité dans l'huile: Soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non disponible

Pression de vapeur: Non disponible Densité et/ou densité relative: 1.43 g/cm3 Densité de vapeur relative: Non disponible

Caractéristiques des particules: Taille des particules: Non disponible

# 9.2. Autres informations

Miscibilité: Non disponible Conductibilité: Non disponible Pas autres informations importantes

## RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

## 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

## 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

#### 10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

## **RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 8 de 15

## Informations toxicologiques concernant le mélange :

a) toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

b) corrosion cutanée/irritation Le produit est classé: Skin Irrit. 2(H315) cutanée

c) lésions oculaires Le produit est classé: Eye Irrit. 2(H319) graves/irritation oculaire

d) sensibilisation respiratoire ou Le produit est classé: Skin Sens. 1(H317) cutanée

e) mutagénicité sur les cellules Non classé germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

f) cancérogénicité Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. h) toxicité spécifique pour certains Non classé

organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains Non classé organes cibles – exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

2,2-bis[p-(2,3- a) toxicité aiguë LD50 peau lapin = 20 mg/kg

époxypropoxy)phényl]
propane

LD50 oral rat = 11300 µL/kg

bisphénol F - résines a) toxicité aiguë LD50 oral rat > 5000 mg/kg époxydiques

LD50 peau rat > 2000 mg/kg

 i) toxicité spécifique pour NOAEL oral = 250 mg/kg certains organes cibles – exposition répétée

éthanol; alcool éthylique a) toxicité aiguë LD50 oral rat = 11500 mg/kg pc

LC50 L'inhalation de la vapeur rat = 124.7 mg/l 4h

acétate de 2-méthoxy-1- a) toxicité aiguë LD50 oral rat > 5000 mg/kg méthyléthyle

LD50 peau lapin > 5000 mg/kg e) mutagénicité sur les NOAEL inhalation rat = 1000 ppm cellules germinales

g) toxicité pour la NOAEL inhalation rat = 500 ppm reproduction

Propylidynetrimethanol a) toxicité aiguë LC50 inhalation rat > 0.29 mg/l 4h

LD50 oral rat = 14100 mg/kg

1,6-bis(2,3- a) toxicité aiguë LD50 oral rat = 2190 mg/kg epoxypropoxy)hexane

LD50 peau lapin > 4900 mg/kg

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 9 de 15

 i) toxicité spécifique pour NOAEL oral = 200 mg/kg certains organes cibles – exposition répétée

NOAEL inhalation = 16 mg/m3

sílice crystalline ( $\emptyset > 10$  a) toxicité aiguë

μ)

LD50 oral > 2000 mg/kg

LD50 peau > 2000 mg/kg

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

# **RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraı̂ner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2(H411)

Le produit est classe. Aqu	•	· · · /
Liste des composants écotoxico	ologiques	
Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
2,2-bis[p-(2,3- époxypropoxy)phényl]propane	CAS: 1675-54-3, 25085-99-8 - EINECS: 216- 823-5 - INDEX: 603-073-00-2	a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons = 2 mg/L 96h
		a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie = 1.8 mg/L 48h
bisphénol F - résines époxydiques	CAS: 9003-36-5 - EINECS: 701- 263-0	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 5.7 mg/L 96h
		a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie = 2.55 mg/L 48h
		a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues = 1.8 mg/L 72h
éthanol; alcool éthylique	CAS: 64-17-5 - EINECS: 200- 578-6 - INDEX: 603-002-00-5	a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie > 10000 mg/L 48
		a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons > 11200 mg/L 96
		a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Algues > 200 mg/L 72
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss 12 mL/L 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Pimephales promelas > 100 mg/L 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Pimephales promelas 13400 mg/L 96h EPA
		a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Daphnie Daphnia magna 9268 mg/L 48h IUCLID
		a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie Daphnia magna = 2 mg/L 48h EPA
		c) Toxicité terrestre : LC50 Vers Eisenia foetida 0.1 mg/cm2 48h IUCLID
acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyle	CAS: 108-65-6 - EINECS: 203- 603-9 - INDEX: 607-195-00-7	a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 130 mg/L 96h
		a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie >= 100 mg/L 48h
		b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Poissons = $47.5 \text{ mg/L} - 14 \text{ d}$

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 10de 15

b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie >= 100 mg/L - 21 d

b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Algues >= 1000 mg/L

Propylidynetrimethanol CAS: 77-99-6 - a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie Daphnia species = 13000 mg/L

EINECS: 201- 4

ECS: 201- 48h IUCLID

a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Daphnie Daphnia magna 10330 mg/L 48h

Ε̈́ΡΑ

1,6-bis(2,3-epoxypropoxy)hexane CAS: 933999- a) Toxicité aquatique aiguë: EC50 Daphnie = 47 mg/L 48

84-9, 16096-31-4 - EINECS: 618-939-5

a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons = 30 mg/L 96
 a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues = 23.1 mg/L 48

a) Toxicité aquatique aiguë: LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss = 30 mg/L

96h ECHA

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance PBT, vPvB ou pertubateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

#### 12.7. Autres effets néfastes

Non disponible

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

Un code de déchet (EWC) selon la liste européenne des déchets (LoW) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contacter et envoyer à un service d'élimination des déchets autorisé.

#### Méthodes d'élimination

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Déchets dangereux: Oui

Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

## Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1263

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Nom d'expédition: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (epoxy resins) IATA-Nom technique: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (epoxy resins)

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 11de 15

IMDG-Nom technique: MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (epoxy resins)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 3
IATA-Classe: 3
IMDG-Classe: 3

#### 14.4. Groupe d'emballage

IATA-Groupe d'emballage: III IMDG-Groupe d'emballage: III 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Groupe d'emballage: III

Polluant marin: Oui

Polluant environnemental: Oui IMDG-EMS: F-E, S-E

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Route et Rail (ADR-RID) :

Exempté d'ADR: No ADR-Etiquette: 3

ADR-Numéro d'identification du danger : -ADR-Dispositions particulières: 163 367 650 ADR-Code de restriction en tunnel: 3 (E)

Air (IATA):

IATA-Avion de passagers: 355 IATA-Avion CARGO: 366 IATA-Etiquette: 3

ADR-Seuil de quantité limitée: 5 L

IATA-Danger subsidiaire: -

IATA-Erg: 3L

IATA-Dispositions particulières: A3 A72 A192

Mer (IMDG):

IMDG-Code de rangement: Category A

IMDG-Note de rangement: - IMDG-Danger subsidiaire: -

IMDG-Dispositions particulières: 163 223 367 955

IMDG-EMS: F-E, S-E

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non Applicable

# RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (2004/42/EC): KIT 200.00 g/l - Category: Two-pack reactive performance coatings for specific end use such as floors - Solvent based

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Réglement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (EU) n° 2020/878

Réglement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Réglement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)

Réglement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP) Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP) Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 12de 15

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Règlement (UE) 2023/707

Règlement (EU) n° 2023/1434 (ATP 19 CLP)

Règlement (EU) n° 2023/1435 (ATP 20 CLP)

Règlement (EU) n° 2024/197 (ATP 21 CLP)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1	Exigences relatives au seuil bas (tonnes)	Exigences relatives au seuil haut (tonnes)
le produit appartient à la catégorie: P5c	5000	50000
le produit appartient à la catégorie: E2	200	500

# Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: 3, 40

Restrictions liées aux substances contenues: 70, 75

#### **Substances SVHC:**

Substances SVHC non présentes dans une concentration ≥ 0,1% (w/w)

## Réglementations nationales

Lagerklasse (TRGS-510): 10 - Combustible liquids, that cannot be assigned to any of the aforementioned LGK

## Classe de danger allemande pour l'eau (WGK)

2

Code

H225

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

## **RUBRIQUE 16 — Autres informations**

Description

Liquide et vapeurs très inflammables.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.		
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.		
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.		
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description	
2.6/2	Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2	
2.6/3	Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3	
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2	
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2	
3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	
3.7/1B	Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	
3.7/2	Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	
3.8/3	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3	
4.1/C2	Aquatic Chronic 2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	
	Aquatic Cironic 2	3 3 4 4 4 5 4 5 4 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	
4.1/C3	Aquatic Chronic 3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	

# Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Méthode de classification

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 13de 15

Flam. Liq. 3, H226 D'après les données d'essais

Skin Irrit. 2, H315 Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319 Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317 Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411 Méthode de calcul

Si nécessaire, les dispositions spécifiques relatives à une éventuelle formation des travailleurs sont mentionnées à la section 2. Toute formation relative à la sécurité dans le lieu de travail doit toujours faire référence à une évaluation des risques qui doit être effectuée par un chargé de sécurité de la société en tenant compte de la spécifique condition d'exploitation et l'environnement dans lesquelles les produits sont utilisés.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: KAFH

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible N.A.: Non Applicable

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 14de 15

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

**PSG: Passagers** 

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable. WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

## Paragraphes modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants
- RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 12 Informations écologiques
- RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation

Date d'impression 02/10/2025 Nom produit MAPECOAT I 24 /A Page n. 15de 15